



Construcion avant l achat de ma maison

Par **najr**, le **28/11/2012** à **21:13**

bonjour j'ai acheté une maison en 1999, le service de l'urbanisme est passé faire un contrôle chez moi et m'a informé que des pièces ont été ajoutées et que j'aurais changé les châssis sans autorisation. Or je n'ai pas fait ces changements. C'était déjà là quand j'ai acheté la maison. J'ai acheté la maison via une vente publique. Maintenant on me demande de remettre tout en état. Est-ce normal?. merci pour votre réponse

Par **alterego**, le **30/11/2012** à **09:35**

Bonjour,

Quel qu'il ait été le mode d'acquisition, la description est mentionnée dans l'acte de vente que vous avez reçu du notaire. Si elle correspond, dans un premier temps, opposez-le à l'Urbanisme.

Ce genre de contrôle, dont je ne conteste pas le principe, semble se multiplier dans le pays.

Cordialement